UNIV. NANTES (IUT NANTES)	Référence GALAXIE : 40

Numéro dans le SI local :	1156
Référence GESUP :	1156
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	61-Génie informatique, automatique et traitement du signal
Section 2 :	27-Informatique
Section 3 :	
Profil :	Informatique industrielle, automatisme, réseau / apprentissage profond pour la vision industrielle
Job profile :	Idustrial computing, automatism, network/ deep learning for industrial vision
Research fields EURAXESS :	Engineering
Implantation du poste :	0440139M - UNIV. NANTES (IUT NANTES)
Localisation :	Nantes
Code postal de la localisation :	44300
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	3, RUE DU MARECHAL JOFFRE BP 34103 44041 - NANTES CEDEX 1
Contact administratif : **N° de téléphone :** **N° de Fax :** **Email :**	SOLEN HELBERT SECRETAIRE GENERALE 02.28.09.21.85 02.28.09.21.85 - recrutement.iutna@univ-nantes.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2022
Mots-clés :	automatismes ; réseau ; informatique industrielle ;
Profil enseignement : **Composante ou UFR :** **Référence UFR :**	IUT DE NANTES
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	UMR6004 (201722241F) - Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

UNIVERSITE DE NANTES

FICHE DE POSTE
POUR PUBLICATION

Composante : IUT DE NANTES - département Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII)

Laboratoire de recherche : Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes (LS2N), UMR 6004

N° Section CNU : **61/27** corps : **MCF** n° de poste : **MCF 1156**
Date de nomination : **1er septembre 2022**

Demande de publication :

☒ MCF: Art. 26 I 1° ☐ PR: Art. 46 1° ☐ PRAG/PRCE PUPH/MCUPH ☐

Pour les MCF et PR, si demande de publication au titre d'un concours particulier, préciser lequel :

MCF : Art. 26.I 2° ☐ Art. 33 ☐ PR : Art. 46.2° ☐ Art. 51 ☐
Art. 26.I 3° ☐ Art. 46.3° ☐
Art. 26.I 4° ☐ Art. 46.4° ☐

Intitulé cours du profil en français : Informatique industrielle, Automatisme, réseau / Apprentissage profond pour la vision industrielle
Intitulé cours du profil en anglais : Industrial informatic, Industrial automation, network / Deep learning for machine vision

Profil enseignement :
Le (la) maître de conférences qui sera recruté(e) rejoindra le département GEII (Génie Électrique & Informatique Industrielle) de l'IUT - Université de Nantes. L'enseignant(e) recruté(e) devra pouvoir intervenir dans plusieurs des modules cœur de métier tels que définis par le Programme National du BUT - Bachelor Universitaire Technologique - des départements GEII. Le (la) candidat(e) devra montrer une grande curiosité pour les multiples compétences et applications du domaine GEII.
La personne recrutée devra être capable d'intervenir dans le domaine de l'informatique industrielle et prioritairement, au sein de ce domaine, dans les modules d'automatisme et de réseaux. Elle pourra également s'impliquer dans les modules d'initiation à l'algorithmie, d'électronique numérique et de systèmes embarqués. Des compétences en robotique seraient appréciées pour faire des liens applicatifs entre les différents thèmes du BUT GEII mais aussi avec les autres départements de l'IUT.
Au-delà de sa mission d'enseignement et de responsabilité de modules, le (la) candidate devra s'impliquer dans les tâches collectives du département. Il assurera également l'encadrement d'étudiants en stage, en projets ou en alternance.
Mots clés : informatique industrielle, réseau, automatisme

Profil recherche :
Le profil recherche de ce poste MCF concerne l'IA appliquée à la vision industrielle. La personne recrutée a vocation à rejoindre l'équipe IPI (Image Perception Interaction) du LS2N (le Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes). Les thèmes de l'équipe sont la Représentations discrètes pour l'image, la Mesure expérimentale des processus perceptifs et cognitifs, la Modélisation de ces processus perceptifs et cognitifs, et les Algorithmes cognitifs. Nous avons des applications fortement interdisciplinaires orientées sur plusieurs domaines : Industries culturelles et créatives, Santé, Industrie du futur, Écrit et documents. Ce poste concerne l'axe « algorithmes cognitifs » et des applications en « industrie du futur ».
Les systèmes industriels modernes utilisent de plus en plus l'acquisition d'images (2D, 3D, LIDAR, ...) pour s'adapter à leur environnement, gagner en autonomie, ou interagir avec les opérateurs. Dans ce contexte, les algorithmes mis en œuvre nécessitent des approches de plus haut niveau, perceptuelles et cognitives, s'inspirant du modèle visuel humain. Le candidat ou la candidate devra donc avoir de bonnes compétences en apprentissage profond appliqué à l'analyse d'images, si possible avec une approche cognitive, et avec une expérience en vision artificielle, si possible embarquée, pour la robotique ou pour l'industrie au sens large.
Ces compétences pourront favoriser les collaborations avec les équipes du LS2N orientées robotiques (RoMas, ...) ou usine du futur (CPS3, ...) mais aussi alimenter les autres domaines d'applications de l'équipe IPI.

Profil valorisation :
La personne recrutée devra également contribuer à la valorisation de la recherche et à la diffusion de la culture scientifique et technique. Sur le volet de la CSTI, elle pourra s'impliquer dans les différentes actions proposées par l'IUT de Nantes (fête de la science, conférences Science et Citoyen, Tech'nomad, Course en cours, etc.). Au-delà de la valorisation scientifique attendue, il est également demandé à la personne retenue de contribuer aux actions de valorisation de la recherche vers le milieu industriel, en lien avec les structures de transfert existantes (Plateforme EASI IUT-CAPACITES, IRT Jules Verne, etc.) ou en relation directe.

Personnes à contacter :

	Enseignement	Recherche
Nom	Nicolas GINOT	Harold MOUCHERE
Téléphone	02 28 09 21 44	02 40 68 30 82
Adresse électronique	Nicolas.ginot@univ-nantes.fr	Harold.mouchere@univ-nantes.fr

Signature du Directeur de laboratoire :

Claude Jard directeur LS2N

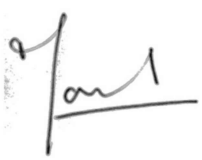

Signature du Directeur de composante :

Le Directeur de l'I.U.T.

Christophe MILLET

Informations concernant la constitution du dossier de candidature - recrutement des maîtres de conférences des Universités

Textes règlementaires à consulter par le/la candidat(e):
Arrêté du 23 juillet 2019 modifiant les arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités
Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences

Le dossier de candidature, dématérialisé, est à déposer sur dans l'application Galaxie, espace candidat, **avant le 31/03/2022, 16h00, heure de Paris. Au-delà de ce délai, tout dossier incomplet ou ne respectant pas le format imposé sera déclaré irrecevable.**

Les services de la direction des ressources humaines procèdent à la recevabilité des candidatures et le candidat reçoit un courriel confirmant l'enregistrement de son dossier. Il appartient au candidat de consulter régulièrement l'état d'avancement de son dossier sur GALAXIE.

IMPORTANT
Il est recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour télécharger les éléments du dossier de candidature pour que, en cas de dossier incomplet, les pièces manquantes puissent être réclamées aux candidats et transmises avant la fin de la période de candidature

Dispositions communes :

Le dossier de candidature doit être composé des pièces mentionnées à l'article 5 de l'arrêté du 23 juillet 2019, en version numérique, classées si possible dans l'ordre indiqué et **à l'exclusion de toute autre pièce** (les lettres de recommandation ne sont donc pas admises).

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français, le/la candidat(e) doit en attester la conformité sur l'honneur .

1) Candidatures au titre du concours

Pour les postes de MCF publiés au titre de l'article 26.I.1° :

1° Le formulaire de candidature saisi en ligne dans GALAXIE
2° Une pièce d'identité avec photographie ;
3° Une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 susvisé *(doctorat ou diplôme équivalent)* ;
4° Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités, en précisant ceux que le(la) candidat(e)i à l'intention de présenter lors de l'audition (traduction en français facultative)
5° Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisation mentionnés dans la présentation analytique et qu'il/elle a l'intention de présenter à l'audition
6° Le rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant (si présentation de cette pièce : traduction en français obligatoire)

Pour les postes de MCF publiés au titre de l'article 26.I.2° :

1° Le formulaire de candidature saisi en ligne dans GALAXIE
2° Une pièce d'identité avec photographie ;
3° Une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 susvisé *(doctorat ou diplôme équivalent)* ;
4° Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées au 2° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 19841 et précisant les conditions d'ancienneté requise ;
5° Une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités, en précisant ceux que le(la) candidat(e)i à l'intention de présenter lors de l'audition (traduction en français facultative)
6° Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages, articles et réalisation mentionnés dans la présentation analytique et qu'il/elle a l'intention de présenter à l'audition
7° Le rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant (si présentation de cette pièce : traduction en français obligatoire)

2) Candidatures au titre de la mutation

Cf. liste des pièces demandées pour une candidature au titre du concours, hors pièce demandée en 3° (copie du diplôme).

Pièce complémentaire à fournir :
- Une attestation délivrée par le chef d'établissement dont relève le candidat permettant d'établir sa qualité de maître de conférences et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans dans l'établissement à la date de clôture du dépôt des inscriptions ou l'accord du chef d'établissement prévu à l'article 33 du décret du 6 juin 1984 susvisé dans le cas où cette condition de durée des fonctions n'est pas remplie.

Rapprochement de conjoint :
Les maîtres de conférences séparés pour des raisons professionnelles de leur conjoint et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 doivent fournir en complément :
- s'ils sont mariés, une copie du livret de famille ;
- s'ils sont pacsés, une attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, une preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code des impôts et, le cas échéant, l'acte de naissance du ou des enfants ou un certificat de grossesse ;
- s'ils sont concubins, une photocopie de l'acte de naissance du ou des enfants ou des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.
Ces dossiers seront soumis au conseil académique restreint.

Bénéficiaires de l'obligation de l'emploi :
Les maîtres de conférences en situation de handicap et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir en complément :
- un document justifiant de leur appartenance à l'une des catégories mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L323-3 du code du travail, document en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.
Ces dossiers seront soumis au conseil académique restreint.

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français, le/la candidat(e) doit en attester la conformité sur l'honneur .

3) Candidatures au titre du détachement

Cf. liste des pièces demandées pour une candidature au titre du concours.

Pièces complémentaires à fournir :
- Une attestation délivrée par le chef d'établissement ou l'administration dont relève le candidat permettant d'établir son appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé et sa qualité de titulaire dans son corps ou cadre d'emplois d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture du dépôt des inscriptions ;
- Les candidats mentionnés au 7° de l'article 40-2 du décret du 6 juin 1984 susvisé doivent fournir une copie de l'habilitation à diriger des recherches ou du doctorat ou du doctorat d'état ou du doctorat de troisième cycle ou du diplôme de docteur ingénieur ainsi que, le cas échéant, une copie du rapport de soutenance du diplôme détenu.

Rapprochement de conjoint :
Pièces complémentaires à fournir identiques à celles demandées pour une mutation au titre d'un rapprochement de conjoint (voir plus haut). *Dossiers soumis au conseil académique restreint.*

Bénéficiaires de l'obligation de l'emploi :
Pièces complémentaires à fournir identiques à celles demandées pour une mutation au titre d'une situation de handicap (voir plus haut). *Dossiers soumis au conseil académique restreint.*

4) Candidatures au titre du recrutement étranger

Art.22 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 : cette procédure concerne les candidats enseignants chercheurs exerçant ou ayant exercé cette fonction depuis moins de 18 mois dans un établissement d'enseignement supérieur appartenant à un état autre que la France et non-inscrits sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences. Ces dossiers seront soumis au conseil académique restreint.

Cf. liste des pièces demandées pour une candidature au titre du concours.

Pièces complémentaires à fournir :
- Les diplômes universitaires, qualifications et titres équivalent
- Tous documents permettant d'établir le contenu, le niveau et la durée des fonctions exercées dans leur établissement d'origine délivrés et authentifiés par les autorités compétentes dans le pays d'origine.